

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 17 mars 2022

Mineurs non accompagnés étrangers : signature d'une convention entre la préfecture et le conseil départemental du Val de Marne pour la mise en place du dispositif d'appui à l'évaluation de la minorité

Face à l'augmentation du nombre de personnes étrangères se présentant comme mineures non accompagnées (MNA), l'État renforce la coopération avec les conseils départementaux dans le double objectif de garantir la protection de l'enfance et de lutter contre l'entrée et le séjour irrégulier des étrangers en France.

A cet effet, Sophie THIBAUT, préfète du Val-de-Marne et Olivier CAPITANIO, président du Conseil départemental ont signé une convention d'appui à l'évaluation de la minorité.

Cette convention permettra notamment le recueil d'informations et la prise d'empreintes digitales, puis leur traitement informatisé au niveau national. Il s'agit de s'assurer que les personnes qui se présentent comme mineures non accompagnées n'ont pas déjà fait l'objet d'une évaluation dans un autre département et ainsi contribuer à l'authentification de leur minorité.

La coordination des différents acteurs dans l'accompagnement et la prise en charge des MNA est ainsi renforcée afin de sécuriser juridiquement le statut des mineurs accueillis. La préfecture a en outre mis en place un dispositif dédié permettant l'examen de la situation sous les 5 jours suivant la prise de contact du mineur.

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle, préfecture du Val-de-Marne :

pref-communication@val-de-marne.gouv.fr, 01 49 56 60 67 / 60 79 / 60 86 – 06 03 34 29 87

Bureau de presse du Conseil départemental du Val-de-Marne :

relationpresse94@valdemarne.fr – 01 43 99 70 23 – 06 48 66 64 75